

Séance plénière du 24 mars 2017

La Région Grand Est présente son ambition en faveur de la recherche

Le Conseil régional du Grand Est, réuni en séance plénière sous la présidence de Philippe Richert, a approuvé quatre nouveaux dispositifs régionaux d'intervention dans le domaine de la recherche, ce vendredi 24 mars 2017, à la Maison de la Région, à Metz. Ces dispositifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017.

Si la loi NOTRe permet la poursuite des anciens dispositifs pendant une période de cinq ans, **la Région Grand Est a décidé de lancer les nouvelles politiques publiques régionales dès la fin de l'année 2016.** Un travail de fond, mené à l'échelle du territoire Grand Est, a permis d'examiner le bien-fondé et l'opportunité de nouveaux dispositifs correspondant au projet et à l'ambition de la Région.

Ces dispositifs sont définis selon les objectifs suivants : une meilleure efficacité de la dépense publique, un pilotage global des politiques régionales, une intervention en bonne cohérence avec les réalités du territoire. Ainsi, les dispositifs suivants seront proposés dès le 1^{er} juillet prochain :

➤ **Le fonds régional de coopération pour la recherche**

Ce fonds régional a vocation à financer de nouveaux programmes de recherche, impliquant des acteurs académiques et/ou favorisant le développement d'équipements de pointe structurants pour le territoire. Ces projets doivent s'inscrire dans les thématiques d'excellence déjà identifiées ou portent sur des thématiques émergentes fédératrices couvrant l'ensemble des domaines de la recherche et susceptibles de générer des innovations.

Par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt, le fonds, plafonné à **1 M€** par projet, est abondé à hauteur de **4,8 M€** pour l'année 2017. Il est destiné aux organismes de recherche, ainsi qu'à tout autre acteur de la recherche en capacité de déposer un projet répondant aux critères du fonds. L'objectif est de faire du Grand Est une Région de l'excellence en matière de recherche, attractive et collaborative.

Ces nouveaux dispositifs répondent à l'ambition régionale en matière de recherche, déterminante pour la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du Grand Est. Avec un engagement annuel de 11,5 M€ sur des dispositifs récurrents, la Région s'investit ainsi de manière volontariste pour permettre à l'ensemble des acteurs de la recherche de tendre vers l'excellence.

➤ **Le soutien aux projets doctoraux**

L'objectif est de produire des savoirs favorisant une meilleure compréhension des phénomènes et une connaissance approfondie du monde. Il s'agit également de dynamiser le transfert des résultats vers le secteur économique, de « professionnaliser » des doctorants dans une perspective d'insertion rapide et d'attirer de jeunes talents pour renforcer les équipes de recherche. Cette aide, plafonnée à **50 000 €** par contrat doctoral pour une durée de trois ans, sera attribuée par le biais d'un appel à projets. L'enveloppe globale allouée est de **4,5 M€** pour l'année 2017.

Les projets des doctorants devront porter sur des sujets de recherche en lien avec les thématiques relevant des Stratégies de Spécialisation Intelligentes (S3) en vigueur dans les territoires, ou d'autres priorités régionales. Certains projets pourront bénéficier d'un « bonus d'excellence » dans la limite de **50 000 €**. Ces projets seront identifiés et sélectionnés au cours de la 2^{ème} année de soutien, au regard des retombées envisagées pour le territoire.

➤ **L'aide aux jeunes chercheurs et aux chercheurs de très haut niveau**

A travers ce dispositif, la Région entend soutenir l'excellence de la recherche tout en favorisant l'insertion professionnelle de jeunes chercheurs dans des secteurs prioritaires et en attirant des chercheurs de haut niveau. Sous forme d'appel à projets lancé chaque année, cette aide s'adresse prioritairement aux organismes de recherche et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en charge de l'élaboration et de la gestion des contrats de travail des chercheurs. Le soutien sera plafonné à **20 000 €** pour une durée d'un an.

Avec une enveloppe globale de **1,8 M€** pour l'année 2017, la Région compte accompagner la venue d'une soixantaine de jeunes chercheurs, ainsi que quelques chercheurs de très haut niveau dans le cadre d'une enveloppe spécifique.

➤ **Le soutien aux manifestations d'intérêt majeur**

La Région a décidé de soutenir des manifestations d'envergure participant à l'attractivité et au rayonnement du territoire et contribuant aux objectifs suivants :

- favoriser les projets et les collaborations entre les scientifiques, les experts et les entreprises, portant sur des thématiques identifiées comme stratégiques pour leur capacité à générer des innovations,
- répondre à des enjeux et des défis économiques et sociétaux, tels que le vieillissement de la population, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables...,
- promouvoir les domaines de recherche d'excellence régionaux.

Ce dispositif, attribué via un appel à projets, bénéficiera d'une part aux organismes de recherche (quel que soit leur statut) et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'autre part à toute autre structure ou personne morale de droit privé à l'initiative de la manifestation. L'aide versée sera **comprise entre 1 500 € et 15 000 €**, pour une enveloppe globale de **415 000 €** pour l'année 2017.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier

06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84

Service presse

03 87 61 68 51

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-textier@grandest.fr